

## RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAUT Marco, Maire.

*Date de convocation* : le 29 août 2012

*Etaient présents* : MM. BARBOT, FOULONNEAU, Mme DENIS, MM. BONNEROT, PRIEUR, BOURGEAU, MMmes MENAGER, DESCHAMPS, PITON, NOPPE.

*Absents excusés* : Mme LEBRETON, M. ROSAIRE, M. CHASLERIE, M. BARON

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. BONNEROT

*Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :*

- DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER 1, rue du Puits Guillet
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA SARTHE adhésion des communes d'EPINEU-LE-CHEVREUIL et de VIRÉ-EN-CHAMPAGNE

*Le Conseil accepte à l'unanimité de délibérer sur les deux sujets*

### DÉLIBÉRATIONS

#### 1. QUARTIER DE LA POITEVINIÈRE

##### Avenant Maîtrise d'œuvre (Aménagement entrée bourg)

Monsieur le Maire dépose sur le bureau la proposition financière de Sarah FORNY pour la conception et le suivi des travaux d'aménagement de la RD 108 (aménagement de sécurité et aire de collecte des ordures ménagères).

Il précise que l'aménagement de la Route départementale vient en complément de la viabilisation du lotissement « Quartier de la Poitevine ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition financière de Sarah FORNY Architecte et Urbaniste à NANTES 44/46 Bd de la Solidarité, qui s'élève à 3 225,00 €HT soit 3 857,10 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis.

#### 2. DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT NATURA 2000 NON AGRICOLE

##### a) Délibération approuvant le projet et le plan de financement

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune peut bénéficier d'une aide pendant 5 ans au titre du contrat Natura 2000 non agricole – non forestier, pour les travaux de broyage de la végétation sur les anciennes peupleraies communales, cadastrées section Z n° 12, 14 et une partie de la n°15 au lieu-dit « La Beunoche ». La prestation d'entretien s'élève à 3 040 € HT par an.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le projet de gestion des prairies humides sur les parcelles communales cadastrées section Z n° 12, 14 et une partie de la n°15 lieu-dit « La Beunoche ».

SOLLICITE un aide pendant 5 ans

ACCEPTE le plan de financement

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention Natura 2000 non agricole – non forestier, dispositif n° 323 B.

##### b) Délibération autorisant le Maire à déposer une demande d'autorisation de défrichement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de l'Espace Naturel Sensible rive gauche de la Sarthe. Il précise que les parcelles concernées, anciennes peupleraies communales, cadastrées section Z n° 12, 14 et une partie de la n°15 au lieu-dit « La Beunoche » doivent être auparavant défrichées.

Par conséquent il demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer une demande d'autorisation de défrichement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le dossier de défrichement concernant les parcelles communales cadastrées section Z n° 12, 14 et une partie de la n°15 lieu-dit « La Beunoche » ancienne peupleraie,  
AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation de défrichement,  
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la demande d'autorisation de défrichement.

## **PROJETS**

### **3. RAPPROCHEMENT DES TERRITOIRES- NOM DE LA FUTURE ENTITE JURIDIQUE**

Le Conseil Municipal propose : Trois Rivières - Basses Ballées Angevines – Vallée de l'Anjou – Vallée des Trois Rivières.

### **4. CONCOURS VILLES ET VILLAGES ETOILÉS**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes organise un concours « Villes et Villages Étoilés ». Il précise que le concours est ouvert à toutes les Communes de France quelle que soit leur taille et vise à promouvoir la qualité de la nuit pour les humains comme pour la biodiversité nocturne, à réduire la pollution lumineuse et à éviter les dépenses budgétaires et consommations d'énergie inutiles.

Le Conseil décide de demander la labellisation.

## **INFORMATIONS**

### **5. OBSERVATOIRE DES DISPONIBILITÉS FONCIERES DANS LE MAINE ET LOIRE**

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'observatoire des disponibilités foncières contient les renseignements et informations recueillis auprès des maires de toutes les communes du département au cours du premier semestre 2012. Le document présente les terrains vendus en 2011 et ceux disponibles pour la construction de logements dans les lotissements privés et communaux de deux lots et plus, au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Pour chaque opération concernée, le document donne :

- les caractéristiques principales de l'opération
- le nombre de lots vendus au cours de l'année 2011 et disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **6. STATISTIQUES DE L'EVOLUTION DE LA DELINQUANCE**

Monsieur le Maire présente les faits enregistrés sur le territoire de la Commune par l'ensemble des unités de gendarmerie de janvier à juin 2012.

### **7. PREPARATION REUNION PUBLIQUE**

Monsieur FOULONNEAU Maire adjoint rappelle au Conseil, que la réunion publique de présentation du nouveau Quartier de la Poitevine est prévue le samedi 15 septembre à 10h à l'Espace Suzanne et Gilbert Bontemps. Le rendez-vous est fixé à 9h30 pour préparer la salle ;

### **8. CHEMIN DE LA SAULAIE**

Monsieur le Maire présente le projet et informe le Conseil qu'une invitation à se présenter à la Mairie a été adressée à Mme TRIHOREAU propriétaire de la parcelle.

### **9. EMBAUCHES DE L'ETE**

Monsieur FOULONNEAU Maire adjoint informe le conseil que :

M. FRONTEAU Vincent a été engagé comme agent technique pour une période de 9 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre, pour une durée hebdomadaire de 28/35<sup>ème</sup>, sous contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Mme CAOURIN Béatrice a été engagée pour assurer les fonctions d'adjoint d'animation à la garderie pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

### **10. BILAN DE L'ETE**

Monsieur le Maire fait le bilan de l'été : le bac, le fleurissement, le lotissement, la fête d'été ...

### **11. ANIMATIONS**

Le mercredi 3 octobre Repas des Aînés

Le Dimanche 7 octobre Festilivres

Le dimanche 14 octobre Marché du Goût et des saveurs de l'Anjou et des bords de la Loire

## **12. PETITE MARCHÉ POUR LA NATURE**

Comme chaque année, la Commune invite tous les habitants à donner un peu de leur temps le samedi 20 octobre de 9h30 à 12h pour ramasser les débris de toutes sortes laissés ou jetés le long des rues du bourg, des routes de nos campagnes et des terrains de loisirs ou de sports de notre village.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **13. DÉPART RETRAITE DU FACTEUR**

Monsieur BONNEROT Denis est chargé d'organiser une petite réception à la Mairie le samedi 22 septembre en l'honneur du facteur M. PERRIN Philippe.

### **14. DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER 1, rue du Puits Guillet**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section E n° 172 et n° 173, sises 1, rue du Puits Guillet.

### **15. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA SARTHE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes d'Epineu-le-Chevreuil et Viré-en-Champagne souhaitent instaurer la taxe de séjour sur leur territoire et en confier la perception ainsi que la gestion au Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Sarthe (SIVAS).

Elle sollicite dès lors ce dernier pour l'intégrer. Le Comité syndical ayant validé leur demande, ses communes adhérentes doivent à présent donner leur accord.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter les demandes d'adhésion des communes d'Epineu-le-Chevreuil et Viré-en-Champagne.